

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 6 mars 2017, à 19 h 30, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Yves Labonté;
Siège #2 : Monsieur Robert-Luc Blaquière;
Siège #4 : Monsieur Jean-Yves Thériault;
Siège #6 : Madame Marielle Roy.

Absences motivées :

Siège #3 : Madame Solange Tremblay;
Siège #5 : Monsieur Jocelyn Caron.

Tous formant quorum sous la présidence de madame Danielle Marcoux, mairesse. Messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, sont aussi présents.

Résolution 2017-03-066

Ordre du jour

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion ordinaire

6 mars 2017

Ordre du jour

1. Ouverture par un moment de silence;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du procès-verbal de février 2017;
4. Comptes à accepter – Février 2017;
5. Dépôt de documents :
 1. Fonds de l'Écoterritoire habité – Communiqué;
 2. MMQ – Avis de réclamation;
 3. Rassemblement des 50 ans et plus – Communiqué;
 4. Travaux admissibles au PAERRL 2016-2017;
 5. Suivi démarche MADA;
 6. Évolution démographique;

7. Refus PIC150;
 8. Assurance supplémentaire – Salon des Mots et Maison des Jeunes;
 9. CDSES – Plan d’action 2017;
 10. Clubs Lions – Emprunt;
 11. Registre sur la gestion sécuritaire de l’amiante;
 12. Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017 – Refus;
 13. Dépôt à neige;
6. Demandes d’appui :
 1. Société canadienne du cancer – Mois de la Jonquille;
 2. OBVMR – RésAlliance;
 7. Invitations :
 1. Rencontre UMQ assurance collective;
 2. Rendez-vous québécois du loisir rural 2017;
 3. AGA du Camp musical;
 4. Semaine de Relâche;
 5. Coupe de bois en forêt publique et privée;
 8. Urbanisme :
 1. Offre de service pour la modification du règlement sur les permis et certificats;
 2. Demande de modification à la réglementation – Dossier Atelier de soudure Michel Poirier;
 3. Règlement 2017-02 modifiant le plan d’urbanisme (règlement numéro 2005-02) – Avis de motion;
 4. Règlement 2017-02 modifiant le plan d’urbanisme (règlement numéro 2005-02) – Adoption du projet;
 5. Règlement 2017-03 modifiant le règlement de zonage 2005-04 – Avis de motion;
 6. Règlement 2017-03 modifiant le règlement de zonage 2005-04 – Adoption du premier projet;
 7. CPTAQ – Demande monsieur Robin Demers;
 8. MRC – Rapport d’inspection municipale;
 9. Taxe d’accise 2014-2018 :
 1. Programmation de travaux – Acceptation;
 2. MAMOT – Processus de versement;
 3. Nouveau concept de la conduite secteur Ouest – Plans et devis supplémentaires;
 4. Arpentage pour localiser la conduite sur le secteur Ouest;
 10. Caserne de pompiers :
 1. Confirmation de la subvention;
 2. Octroi de contrat de construction;
 11. Mise aux normes de l’eau potable :
 1. Confirmation de la subvention;
 2. Englobe Corp. – Mandat d’étude géotechnique – Budget supplémentaire;
 3. MTQ – Mandat d’étude géotechnique supplémentaire;
 4. Demande Hydro-Québec;
 5. Demande environnementale;
 6. Demandes d’autorisation;
 7. Formulaire FEPTEU;
 8. Bernard et Gaudreault, arpenteurs-géomètres inc. – Mandat d’arpentage légal;
 9. Nouveau concept de la conduite secteur Ouest;

10. Échéancier des travaux;
11. Nouvel estimé du cout des travaux;
12. Avis de madame Anick Tremblay, ingénieure au MAMOT, sur admissibilité des honoraires professionnels au programme FEPTU – Mandat supplémentaire;
13. Forage boul. Joubert Est;
12. Prolongement des infrastructures route 132 Est :
 1. Nouvel estimé en fonction du nouveau bassin de taxation;
13. Amélioration rang 3 et route Melucq :
 1. Règlement 2016-21 – Paiement de facture;
14. Route du Lac-Malcolm;
 1. RIRL-2016-357;
 2. Règlement d'emprunt – Avis de motion;
 3. Mandat – Service de génie de la MRC de La Matapédia – Préparation des plans et devis;
15. Remplacement du système de réfrigération :
 1. Confirmation de l'aide accordée;
 2. Questions supplémentaires pour mise à jour du dossier;
16. Plan d'action du DG et du directeur des travaux publics;
17. Nomination d'un maire suppléant;
18. Caméra d'inspection – Achat;
19. Refinancement règlement d'emprunt 290 600 \$;
20. Centre communautaire – Nouvelle tarification;
21. Demande de cession à titre gratuit pour fin de villégiature;
22. Remboursement du compte courant par le règlement d'emprunt 2016-16;
23. Permis d'intervention et de voirie 2017;
24. Règlement 2012-07 – Biomasse – Paiement de facture;
25. Programme d'investissement du réseau routier local :
 1. Route Pouliot;
 2. Rang 2 (du coin de la route Pouliot aux limites de Val-Brillant);
26. Accélération des investissements du réseau routier local – Rang 2 (du coin de la route Pouliot à la route Rioux);
27. Entente de développement local;
28. Nomination des membres du Comité de négociation de la convention collective;
29. TPI – Formule de redistribution des redevances;
30. Sondage de la politique familiale – Tirage des prix;

31. Affaires nouvelles :
 1. Rafaël Lemelin;
 2. Forum Santé – 18 mars 2017;
 3. Train Lynnewood Amqui;
 4. Plantes envahissantes;
 5. Femme de Mérite à l'AFEAS – Madame Zita Pineault;
32. Période de questions;
33. Prochaine réunion – 20 mars 2017;
34. Levée de la séance.

Avant de débiter la séance, madame Danielle Marcoux, mairesse, remet à monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, un certificat soulignant son travail pour la mise en place des planifications stratégiques depuis 2015.

Résolution 2017-03-067

Procès-verbal

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter le procès-verbal de février 2017 transmis trois jours à l'avance aux élus municipaux.

Résolution 2017-03-068

Comptes à accepter

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que les comptes du mois de février 2017 soient acceptés par les membres du conseil municipal au montant de 289 651.04 \$, les crédits étant disponibles au budget.

FOURNISSEUR	MONTANT
ALYSON DESIGN & MULTIMEDIA ENR.	120.00 \$
BELL MEDIA INC.	631.40 \$
BIO-VALLÉE	1 386.10 \$
BUANDERIE NETTOYEUR DE L'EST	341.28 \$
CLEROBEC	180.06 \$
CONCIERGERIE D'AMQUI INC.	2 845.63 \$
COOP FORESTIÈRE MATAPÉDIA	7 437.67 \$
DETEKTA SOLUTIONS	660.77 \$
DICOM EXPRESS	254.01 \$
ÉPICERIE RAYMOND BERGER & FILS INC.	10.00 \$
ÉQUIPEMENTS BELZILE INC.	287.44 \$
ÉTHIER AVOCATS INC.	375.38 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	4.00 \$
ROY MARIE-ADELE	45.40 \$
JOURNAL DU BRICK À BRACK INC.	30.18 \$
JOYAL GROUPE EXPERT CONSEIL INC.	6 544.75 \$
LAMARRE GAZ INDUSTRIEL INC.	252.94 \$

LES ENTREPRISES PLOURDE	272.53 \$
LUMEN RIMOUSKI	7 907.82 \$
MAISON DES FAMILLES DE LA MATAPÉDIA	50.00 \$
MALLETTE	8 508.15 \$
M.R.C. DE LA MATAPÉDIA	229 250.50 \$
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MOISE	143.19 \$
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC	94.70 \$
PAPETERIE BLOC-NOTES INC.	237.13 \$
PAUSE CAFE MAT INC.	49.50 \$
PELLETIER ANTOINE	250.89 \$
PLOMBERIE JML INC.	709.34 \$
ECOLE POLYVALENTE DE SAYABEC	50.00 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	354.99 \$
PG SOLUTIONS INC.	381.43 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	270.00 \$
REFRIGÉRATION G.R.L. INC.	739.15 \$
RPF LTÉE	6 325.48 \$
SALON DES MOTS	400.00 \$
SANI-MANIC	755.65 \$
SERVICES KOPILAB ENR.	99.80 \$
SONIC	10 064.24 \$
SUPÉRIEUR PROPANE	678.48 \$
TELE COMMUNICATIONS DE L'EST	213.28 \$
VER-MAC	281.69 \$
VISA DESJARDINS	156.09 \$
GRAND TOTAL	289 651.04 \$

Dépôt de documents :

- 5.1. Les 6 projets d'investissements privés qui recevront de l'argent du Fonds de l'Écoterritoire habité, dans le cadre d'un partenariat entre la Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia et la MRC de La Matapédia, ont été dévoilés. Un total de 120 000 \$ a été octroyé.
- 5.2. Accusé réception d'un avis de réclamation à la MMQ en lien avec l'accident survenu le 2 décembre dernier.
- 5.3. Un communiqué nous informe que la programmation et le formulaire d'inscription au 9^e Rassemblement des 50 ans et plus du Bas-St-Laurent qui aura lieu à Amqui les 2 et 3 juin prochain sont maintenant disponibles.
- 5.4. La FQM nous a fait parvenir un courriel de précisions concernant les travaux admissibles au PAERRL pour 2016-2017.
- 5.5. Suite au refus de l'aide financière de 27 500 \$ demandée pour la mise à jour des politiques familiales municipales, le conseil de la MRC doit statuer sur les prochaines démarches à réaliser dans le dossier.
- 5.6. Dépôt du tableau d'évolution démographique des municipalités de la MRC de La Matapédia.
- 5.7. Une lettre du Développement économique Canada pour les régions du Québec nous informe que la demande d'aide financière pour le

parc Pierre-Brochu dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC 150) n'a pas été retenue.

- 5.8. Une demande a été faite de la part de la Maison des Jeunes de Sayabec ainsi que le Salon des Mots de La Matapédia afin qu'ils s'ajoutent à l'assurance de la municipalité avec la MMQ. Nous sommes dans l'attente d'une réponse.
 - 5.9. Dépôt du plan d'action 2017 du Comité de développement socio-économique de Sayabec.
 - 5.10. Cinq (5) tables hautes seront prêtées au Club Lions d'Amqui pour le congrès du District U-3 qui se tiendra les 26, 27 et 28 mai prochain.
 - 5.11. Dépôt du *Registre sur la gestion sécuritaire de l'amiante* produit par la MRC de La Matapédia.
 - 5.12. Lettre du ministère de la Famille nous informant du refus de notre demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017.
 - 5.13. Une lettre a été envoyée par madame Anne Poirier, technicienne en gestion des eaux, au ministère de l'Environnement afin de les informer que nous effectuerons dorénavant un suivi du dépôt à neige de la municipalité, qui sera constitué d'une campagne d'échantillonnage de quatre prises d'échantillons (deux (2) échantillons en période de fonte et deux (2) échantillons au cours de l'été).
-

Résolution 2017-03-069

Demande d'appui – Société canadienne du cancer – Mois de la Jonquille

- | | |
|------------------------|---|
| CONSIDÉRANT QU' | en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie; |
| CONSIDÉRANT QUE | le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare; |
| CONSIDÉRANT QUE | nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public; |
| CONSIDÉRANT QUE | le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès; |
| CONSIDÉRANT QUE | la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes |

touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Résolution 2017-03-070

**Demande d'appui – OBVMR
– Rés'Alliance**

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser madame Danielle Marcoux, mairesse, à signer la fiche d'engagement confirmant notre participation à la démarche collective de Rés'Alliance.

Résolution 2017-03-071

**Invitation – Rencontre UMQ
assurance collective**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire mesdames Linda Hammond et Sonia Fallu à la rencontre organisée avec le conseiller en assurance collective, en collaboration avec l'UMQ, qui aura lieu à Amqui le 9 mars prochain de 14h30 à 16h30. Il n'y a pas de cout d'inscription pour cette activité.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2017-03-072

**Invitation – Rendez-vous
québécois en loisir rural**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire madame Vanessa Fillion, coordonnatrice des loisirs, au Rendez-vous québécois en loisir rural qui se tiendra à Pohénégamook les 3, 4 et 5 mai prochain. Le cout pour l'inscription comprenant la participation aux ateliers du jeudi et du vendredi, les déjeuners du jeudi et du vendredi ainsi que le diner et le souper du jeudi est au cout de 105 \$, taxes en sus.

Les frais de déplacement et d'hébergement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec. Madame Fillion fera du covoiturage.

7.3. Les membres du conseil et les contribuables présents que l'AGA du Camp musical du lac Matapédia aura lieu le samedi 25 mars à 11 h, au 3 rue Keable à Sayabec.

7.4. Les membres du conseil et les contribuables présents sont invités à prendre connaissance de l'horaire des activités organisées par le Comité des loisirs dans le cadre de la semaine de relâche.

Résolution 2017-03-073

Invitation – Coupe de bois en forêt publique et privée

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de mandater monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, à prendre part à la rencontre pour la formation d'un comité sur la coupe du bois en forêt publique et privée.

Résolution 2017-03-074

Urbanisme – Offre de service pour la modification du règlement sur les permis et certificats

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'offre de service de la MRC de La Matapédia au cout de 243 \$ afin qu'il prépare les documents relatifs à la modification du règlement sur les permis et certificats. L'offre, telle que décrite dans la lettre du 10 février dernier, comprend :

- La rédaction de l'avis de motion;
- La rédaction du règlement modifiant les dispositions du règlement sur les permis et certificats accordant les pouvoirs de l'inspecteur [LAU art. 237]
- L'avis de publication et d'entrée en vigueur;
- La mise à jour du « cartable » des PRU et du site Web de la MRC.

8.2. Dépôt de l'analyse du mandat suite à la demande de l'entreprise Atelier de soudure Michel Poirier concernant la modification de la règlementation municipale préparée par la MRC de La Matapédia.

Résolution 2017-03-075

**Règlement 2017-02 modifiant
le plan d'urbanisme
(règlement numéro 2005-02)
– Avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant le plan d'urbanisme par l'insertion de *stationnement public* à la liste des usages compatibles à une affectation *résidentielle faible densité*.

Résolution 2017-03-076

**Règlement 2017-02 modifiant
le plan d'urbanisme
(règlement numéro 2005-02)
– Adoption du projet**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sayabec est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme de la Municipalité de Sayabec (règlement numéro 2005-02) a été adopté le 7 mars 2005 et est entré en vigueur le 19 mai 2005 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Sayabec désire permettre l'implantation d'un stationnement dans une zone résidentielle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

- 1° d'adopter le projet de règlement numéro 2017-02 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2° de tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement lors d'une séance du conseil municipal qui se tiendra le 3 avril 2017 à la salle municipale située au 6, rue Keable à Sayabec à compter de 19h30.

ADOPTÉE À SAYABEC, CE 6 MARS 2017

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et secrétaire-
trésorier

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-02 MODIFIANT
LE PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE SAYABEC
(RÈGLEMENT NUMÉRO 2005-02)**

**ARTICLE 1 USAGES COMPATIBLES À UNE AFFECTATION
RÉSIDENTIELLE DE FAIBLE DENSITÉ**

Le paragraphe d) de l'article 3.2.6 du *plan d'urbanisme (règlement n°2005-02)* est modifié par l'insertion, entre « ■ protection contre l'incendie et activités connexes (poste d'incendie). » et « ■ usages autorisés en vertu du Règlement sur les usages conditionnels » de « ■ stationnement public;».

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À SAYABEC, CE 6 MARS 2017

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et secrétaire-
trésorier

Résolution 2017-03-077

**Règlement 2017-03 modifiant
le règlement de zonage 2005-
04 – Avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Yves Labonté, conseiller, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant le règlement de zonage en autorisant la classe d'usage *Public IV - Stationnement public* dans la zone 73 Ha, où l'on retrouve l'atelier de soudure M. Poirier.

Résolution 2017-03-078

**Règlement 2017-03 modifiant
le règlement de zonage 2005-
04 – Adoption du premier
projet**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sayabec est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 2005-04 de la Municipalité de Sayabec a été adopté le 7 mars 2005 et est entré en vigueur le 19 mai 2005 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Sayabec désire permettre l'implantation d'un stationnement dans la

zone 73 Ha;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

- 1° d'adopter le premier projet de règlement numéro 2017-03 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2° de tenir une assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 2017-03 lors d'une séance du conseil municipal qui se tiendra le 3 avril 2017 à la salle municipale située au 6, rue Keable à Sayabec à compter de 19h30.

ADOPTÉE À SAYABEC, CE 6 MARS 2017

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et secrétaire-
trésorier

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-03
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2005-04
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

ARTICLE 1 GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

La grille des spécifications (tableau 5.1) du *règlement de zonage numéro 2005-04* est modifiée par l'insertion, dans la case située à l'intersection de la colonne de la zone 73 et de la ligne *PUBLIC IV – Stationnement public*, d'un cercle plein.

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À SAYABEC, CE 6 MARS 2017

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et secrétaire-
trésorier

8.7. Dépôt de la lettre confirmant l'acceptation de la demande de monsieur Robin Demers à la CPTAQ concernant l'aliénation en faveur de Ferme Dany D'Astous enr. d'une partie du lot 4 347 951

et des lots 4 861 568 et 5 251 949.

- 8.8. Dépôt du rapport d'inspection municipale pour le territoire de la municipalité pour l'année 2016.
 - 9.1. Acceptation par le ministère de la programmation de travaux pour le TECQ 2014-2018.
 - 9.2. Dépôt du détail du processus de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.
-

Résolution 2017-03-079

TECQ 2014-2018 – Nouveau concept de le conduite d'eau secteur Ouest – Plans et devis supplémentaires

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'octroyer le contrat pour la conception des plans et devis supplémentaires dans le dossier du nouveau concept de la conduite d'eau secteur Ouest à la firme Tetra Tech QI inc. La soumission, en date du 2 mars 2017 comprend l'élaboration de concept et la validation du tracé, la conception et la coordination pour la traverse du chemin de fer, la coordination avec les intervenants, les plans ainsi que les devis, estimation et bordereau pour un cout total de 20 700 \$, plus les taxes applicables.

Résolution 2017-03-080

TECQ 2014-2018 – Nouveau concept de le conduite d'eau secteur Ouest – Arpentage pour localiser la conduite sur le secteur Ouest

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'octroyer le contrat pour l'arpentage pour localiser la conduite sur le secteur Ouest dans le dossier du nouveau concept de la conduite d'eau secteur Ouest à la firme Tetra Tech QI inc. La soumission, en date du 2 mars 2017, estime que 63 heures de relevés seront nécessaires à la réalisation du mandat, au cout de 195\$/heure pour un total de 12 285 \$, plus les taxes applicables. Ce taux exclus la coordination, le traitement de données et la mise en plans des relevés ainsi que les dépenses.

-
- 10.1. Une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire nous informe que le projet construction d'une caserne de pompiers est admissible à une aide financière de 347 490 \$ s'appliquant à un cout admissible maximal de 534 600 \$ dans le cadre du sous-volet 5.1. du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.
-

Résolution 2017-03-081

**Caserne de pompiers –
Octroi de contrat de
construction**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sayabec désire faire réaliser des travaux de construction d'une caserne de pompiers;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'aide financière a été présentée au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette demande, la municipalité a reçu une lettre le 7 février 2017 confirmant l'admissibilité du projet à une aide financière de 347 490 \$ s'appliquant à un cout admissible maximal de 534 600 \$ dans le cadre du sous-volet 5.1. du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité financera les travaux par les règlements d'emprunt 2013-03/2015-01/2016-20;

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres public a été effectué sur le SEAO et que sept (10) soumissionnaires ont déposé une offre de service, excluant les taxes, conforme :

1- Construction Caron (2007) inc.	391 389.43 \$
2- Gides April inc.	427 500.00 \$
3- Construction Réjean Madore inc.	445 445.00 \$
4- Michel Charest et fils inc.	449 800.00 \$
5- Construction Paul Morneau	449 900.00 \$
6- Habitat Construction Matane (1986) inc.	473 109.01 \$
7- Duotech Construction inc.	474 000.00 \$
8- Construction CEG	484 500.00 \$
9- Les Constructions des Îles inc.	488 000.00 \$
10- Construction Ghislain D'Amours	489 950.00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

1. D'octroyer le contrat pour la réalisation de travaux de construction de la caserne de pompiers à l'entreprise Construction Caron (2007) inc. pour un montant de 391 389.43 \$, excluant les taxes;
2. Ledit contrat est conditionnel à la signature de l'entente légale confirmant les engagements de la municipalité de Sayabec et du MAMOT.

11.1. Une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire nous informe que le projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable et de prolongement des services sur la route 132 Est est admissible à une aide financière de 7 085 341 \$ s'appliquant à un cout admissible maximal de 8 536 556 \$ dans le cadre du volet du Fonds pour l'eau potable et le

Résolution 2017-03-082

Mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable – Englobe Corp. inc. – Mandat d'étude géotechnique – Budget supplémentaire

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accorder un budget supplémentaire de 2 650 \$, avant les taxes applicables, demandé par l'entreprise Englobe Corp. inc. concernant des dépenses supplémentaires en lien avec le mandat d'étude géotechnique dans le projet de mise aux normes de l'eau potable et du prolongement des infrastructures de la route 132 est. Tel que décrit dans le courriel de monsieur Jean-Nicolas Grenier-Horth, ce montant couvre les dépenses liées aux analyses chimiques demandées par monsieur Dave Dupuis (400 \$), les honoraires pour le déplacement à une rencontre de travail (préparation, rencontre et visite terrain – 750 \$) ainsi que les changements et demandes de vérifications de toutes sortes formulés par le consultant (1 500 \$).

11.3. Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports nous a informé qu'il prendra en charge le mandat d'étude géotechnique supplémentaire dans le cadre du projet de mise aux normes de l'eau potable et prolongement des infrastructures de la route 132.

11.4. Les demandes de raccordement ont été envoyées et reçues par Hydro-Québec.

Résolution 2017-03-083

Mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable – Demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sayabec désire procéder à la mise aux normes de ses ouvrages d'alimentation en eau potable;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'égout sanitaire et de voirie seront réalisés simultanément aux travaux d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aqueduc et d'égout sont assujettis à l'article 32 de la *Loi sur la qualité*

de l'Environnement (LQE);

CONSIDÉRANT QU'EN regard de cet assujettissement une demande d'autorisation doit être déposée au MDDELCC;

CONSIDÉRANT QUE le mandat a été confié à Tetra Tech QI inc. de préparer les plans et devis pour ce projet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

- **QUE** la municipalité de Sayabec autorise Tetra Tech QI inc. à soumettre la demande d'autorisation au MDDELCC en son nom, de même qu'à présenter tout engagement relié;
- **QUE** la municipalité de Sayabec s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les plans et devis ainsi qu'avec l'autorisation environnementale accordée par le MDDELCC;
- **QUE** la municipalité de Sayabec s'engage à:
 - o Respecter les exigences de rejet et de débordement fixés par le MDDELCC;
 - o Mettre en œuvre le programme de suivi et transmettre les résultats du programme au MDDELCC;
 - o Effectuer l'évaluation de la capacité des postes de pompage et des trop-pleins après la mise en service des ouvrages et retourner les fiches révisées au MDDELCC;
 - o Utiliser et entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté;
 - o Le cas échéant, faire le suivi et respecter les exigences liées au rejet des eaux usées issues du traitement de l'eau et du traitement des boues;
 - o Mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et en fournir un exemplaire au MDDELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service.
- **QUE** la municipalité de Sayabec autorise le paiement des frais exigibles de la part du MDDELCC pour l'obtention de l'autorisation environnementale.

11.6. La liste des demandes d'autorisation à déposer aux différentes instances gouvernementales par la firme Tetra Tech QI inc.

11.7. Le formulaire FEPTU a été rempli par monsieur Réjean Turgeon de Tetra Tech inc. et transmis au responsable du MAMOT.

Résolution 2017-03-084

Mise aux normes de l'eau potable et prolongement des infrastructures de la route 132 Est – Mandat d'arpentage légal – Octroi de contrat

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'octroyer le mandat d'arpentage légal dans le projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable et de prolongement des infrastructures sur la route 132 Est à la firme Bernard et Gaudreault, arpenteurs-géomètres inc., pour un montant total de 24 774.81 \$, taxes incluses. La soumission comprend la planification et la supervision du mandat, la production d'un plan de levé, la production des documents cadastraux, la production des descriptions techniques, la production des documents pour le bureau de l'Arpenteur général, l'implantation des repères au chantier ainsi que le personnel et les ressources matérielles nécessaires à la production du mandat.

Résolution 2017-03-085

Mise aux normes de l'eau potable – Nouveau concept de la conduite secteur Ouest

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la relocalisation de la conduite d'eau à partir de la rue Lacroix jusqu'au viaduc secteur route 132 Ouest.

-
- 11.10. Dépôt de l'échéancier des travaux de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau.
- 11.11. Dépôt de l'estimé du cout des travaux pour le projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau et le prolongement des infrastructures sur la route 132 Est. Ce document a été acheminé à madame Carmen Houde du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDELCC). Un téléphone est planifié dans la semaine du 6 mars afin de discuter du nouvel échéancier avec monsieur Jean-Marie Dionne, directeur du MDELCC.
- 11.12. Dépôt de l'avis de madame Anick Tremblay, ingénieure au MAMOT, concernant l'octroi de contrat pour les travaux sur le secteur Ouest et l'admissibilité des travaux au programme FEPTU.
- 11.13 Une correspondance de monsieur Régis Lamy nous informe qu'Englobe procédera aux travaux de forage face au 64, boul. Joubert Est au alentour du 15 mars prochain.
- 12.1. Dépôt de l'estimé du cout des travaux de prolongement des infrastructures de la route 132 Est compte tenu du nouveau bassin de taxation (ajout de branchements supplémentaires).
-

Résolution 2017-03-086

**Amélioration rang 3 –
Règlement 2016-21 –
Paiement de facture**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 1634945 au cout total de 55.06 \$, taxes incluses, à SEAO pour l'appel d'offre dans le cadre du projet de réfection de la voirie du 3^e rang.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 50.31 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement 2016-21. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 4.75 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

-
- 14.1. Dépôt de l'accord de principe confirmant l'admissibilité du projet d'élaboration de plans et devis – Route du Lac-Malcolm à l'aide financière du Programme Réhabilitation du réseau routier local volet Redressement des infrastructures du réseau routier local (RIRL-2016-357).
-

Résolution 2017-03-087

**Réaménagement de la route
du Lac-Malcolm – Règlement
d'emprunt – Avis de motion**

Madame Marielle Roy, conseillère, donne avis de motion qu'elle présentera, lors d'une séance ultérieure, un règlement d'emprunt pour la préparation des plans et devis pour les travaux de réaménagement de la route du Lac-Malcolm.

Résolution 2017-03-088

**Réaménagement de la route
du Lac-Malcolm – Plans et
devis – Mandat MRC de La
Matapédia**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de mandater le service de génie de la MRC de la Matapédia afin qu'il prépare les documents pour l'appel d'offres pour les plans et devis dans le cadre du projet de réaménagement de la route du Lac-Malcolm.

-
- 15.1. Une lettre du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport nous informe que la demande d'aide financière soumise pour le projet de remplacement du système de réfrigération de l'aréna a été retenu dans le cadre du Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling.
-

15.2. Madame Pascale Turcotte, agente de développement, a transmis les réponses aux questions supplémentaires concernant le projet de remplacement du système de réfrigération de l'aréna à monsieur Jérémie Couture du ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport.

Résolution 2017-03-089

Plan d'action 2017 des directeurs général et des travaux publics

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter le plan d'action 2017 des directeurs général et des travaux publics présenté aux membres du conseil par monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier.

17. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2017-03-090

Caméra d'inspection – Achat

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'achat d'une caméra d'inspection Forbest PIC3588A au cout de 3 450 \$, plus taxes et transport, à l'entreprise JR Inspections. La soumission comprend plus précisément une caméra d'inspection Forbest PIC3588A câble rouge sur support autoportant de 150' affichant les pieds/mètres à l'écran, avec un écran de 10'' couleur, enregistrement sur clé USB ou carte mémoire SD (2 options incluses) de la voix, vidéos et photos ainsi qu'une tête de caméra avec image auto-nivelant munie d'un émetteur 512 Hz intégré. Garantie du manufacturier de 1 an sur pièces et main d'œuvre.

Résolution 2017-03-091

Règlements 2002-11, 2002-12 et 2005-11 – Refinancement du 290 600 \$

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

QUE la Municipalité de Sayabec accepte l'offre qui lui est faite de la financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 14 mars 2017 au montant de 290 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 2002-11, 2002-12 et 2005-11. Ce billet est émis au prix de 98,64600 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

27 600 \$	1.5000 %	14 mars 2018
28 400 \$	1.6000 %	14 mars 2019

29 100 \$	1.8000 %	14 mars 2020
30 100 \$	2.0000 %	14 mars 2021
175 400 \$	2.2000 %	14 mars 2022

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

Résolution 2017-03-092

Règlements 2002-11, 2002-12 et 2005-11 – Refinancement du 290 600 \$

ATTENDU QUE conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sayabec souhaite emprunter par billet un montant total de 290 600 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
2002-11	87 100 \$
2002-12	184 300 \$
2005-11	19 200 \$

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU' un emprunt par billet au montant de 290 600 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2002-11, 2002-12 et 2005-11 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le (la) maire (maire) et le (la) secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) ou trésorier (trésorière);

QUE les billets soient datés du 14 mars 2017;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2018	27 600 \$
2019	28 400 \$
2020	29 100 \$
2021	30 100 \$
2022	30 700 \$(à payer en 2022)

2022

144 700 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Sayabec émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 14 mars 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2002-11 et 2002-12, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

20. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

21. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2017-03-093

**Remboursement au
règlement d'emprunt 2016-
16**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le remboursement au compte courant 500714 d'un montant de 21 496.20 \$ représentant la facture d'achat de la chenillette au Centre de services partagés par le règlement d'emprunt 2016-16 décrétant une dépense de 50 000 \$ et un emprunt de 50 000 \$ pour l'achat d'équipements motorisés pour déneiger les trottoirs, pour la tonte des pelouses et pour les travaux d'entretien des parcs.

Résolution 2017-03-094

**Permis d'intervention et de
voirie 2017**

ATTENDU QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports les permis d'intervention requis pour les travaux que la municipalité devra exécuter au cours de l'année 2017 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit ministère et, qu'à cette fin, les membres du conseil autorisent monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer lesdits permis d'intervention.

Résolution 2017-03-095

Règlement d'emprunt 2012-07 – Biomasse – Paiement Atelier de soudure Michel Poirier inc.

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 18793 au coût total de 2 373.36 \$, taxes incluses, à l'entreprise Atelier de soudure Michel Poirier inc. pour des travaux effectués sur la fournaise de la biomasse.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 2 167.19 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement 2012-07. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 206.17 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2017-03-096

Programme d'investissement du réseau routier local – Route Pouliot et rang 2

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de mandater la MRC de la Matapédia pour la préparation des demandes d'aide financière pour l'année 2018 dans le cadre du Programme d'investissement du réseau routier local (PIRRL) pour des travaux dans la route Pouliot et le 2^e rang du coin de la route Pouliot à la limite de la municipalité de Val-Brillant.

Résolution 2017-03-097

Accélération des investissements du réseau routier local – Rang 2

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de mandater la MRC de la Matapédia pour la préparation la demande d'aide financière pour l'année 2018 dans le cadre du Programme d'accélération des investissements du réseau routier local (AIRRL) pour des travaux à réaliser dans le 2^e rang, du coin de la route Pouliot au coin de la route Rioux.

Résolution 2017-03-098

Entente de développement local – Versement

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le versement d'un montant de 10 000 \$ au Comité de développement socio-économique de Sayabec dans le cadre de l'Entente de développement local avec la MRC de La Matapédia pour le projet de mise à niveau de l'ameublement au centre communautaire.

Résolution 2017-03-099

Comité de négociation de la convention collective – Nomination des membres

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de nommer messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, Jean-Yves Thériault, conseiller, ainsi que Alain Paquet, CPA, CA, MA chez Mallette afin qu'ils forment le comité de négociation de la convention collective des employés de la municipalité. La convention collective vient à échéance le 31 décembre prochain.

Résolution 2017-03-100

TPI – Formule de redistribution des redevances

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la recommandation du Comité de travail des municipalités ayant des TPI quant au partage des redevances municipales liées aux droits de coupes en remettant 20 % du montant à la municipalité de provenance des bois et 80 % calculé sur la base de la richesse foncière de l'ensemble des montants cumulatifs coupés sur le territoire de la MRC de La Matapédia.

30. On procède au tirage des gagnants pour les prix remis dans le cadre du sondage sur la politique familiale. Les prix sont remportés par monsieur Bernard Lévesque, monsieur Nicolas Gagnon, monsieur Jean-Guy Beaulieu et madame Maude Gagnon. Cette dernière demande à ce que son prix soit retiré puisqu'elle est la conjointe de monsieur Yves Labonté, conseiller. Le dernier prix est remporté, lors du second tirage, par madame Karine Sirois.

AFFAIRES NOUVELLES :

31.1. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

31.2. Monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, invite les membres du conseil municipal et les citoyens présents à l'assemblée à s'inscrire au Forum sur la santé qui se tiendra à Amqui le 18 mars prochain.

31.3. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

31.4. Monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, informe les membres du conseil et les citoyens présents que l'OBVMR recevra un montant de 3 000 \$ pour préparer une étude au sujet des plantes envahissantes.

Résolution 2017-03-101

**Motion Félicitations –
Madame Zita Pineault**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations à madame Zita Pineault pour sa nomination au titre de Femme de Mérite de l'AFÉAS.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

1. Est-ce que les travaux de la route Melucq seront faits?
 2. Un rappel que la Fabrique de Sayabec organise un souper le 25 mars prochain à compter de 17h30 au cout de 20 \$.
 3. Quand arrêtera-t-on de déneiger sur les propriétés privées?
-

Résolution 2017-03-102

Ajournement de la séance

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 21 h 17 et qu'elle soit ajournée au 20 mars 2017 à 19 h.

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et secrétaire-
trésorier